



CSASD du 06/09/2023 Département de l'Hérault Déclaration liminaire du **SNALC**

Mesdames et Messieurs les membres du CSASD

Permettez nous, au nom du Snalc, d'exprimer à Madame le Dasein nos souhaits de bonne installation dans ses nouvelles fonctions au sein de notre département et nos vœux d'une collaboration efficace et de dialogue social dans la continuité pour oeuvrer à une Ecole forte et juste.

En cette rentrée 2023, notre nouveau ministre a entamé sa mission en annonçant ses 3 priorités. Il s'agit de la restauration et du respect de l'autorité, de la garantie de la présence d'un professeur devant les élèves chaque jour et de faire de l'école un lieu dans lequel les enfants se sentent heureux. Si un ministre avait fait une telle annonce il y a cinquante ans, il aurait déclenché l'hilarité de tous !

Et pourtant voilà où nous en sommes...l'école n'est plus à la hauteur, les professeurs voient, d'année en année, l'école se consumer. Fatigués de jouer les pompiers, de plus en plus de collègues voient leur motivation partir en fumée. Le métier, risqué, fatigant, stressant et surtout dévalorisé, n'attire plus. Plus de 3000 postes ne sont pas pourvus en cette rentrée et les départs volontaires (démissions et ruptures conventionnelles) ont été multipliés par 4 en dix ans. Il est grand temps de s'inquiéter et d'écouter les premiers concernés, tant qu'ils sont encore là !

Ainsi, lorsque notre nouveau Ministre de l' Education nationale annonce que la revalorisation des enseignants est terminée avant même que celle-ci ait, en réalité, commencé, et que dans le même temps, le Président de la République déclare qu'il faudra réduire les temps de vacances scolaires, le Snalc se demande : quoi de mieux pour rendre le métier encore moins attractif ?

En effet, on est loin de l'annonce de la dernière campagne présidentielle, d'une valorisation de 10%. L'augmentation effective des salaires des enseignants en septembre, hors hausse du point d'indice, sera de 5,5% en moyenne d'après le ministère, soit le niveau d'inflation attendu pour la seule année 2023. Une compensation n'est en aucun cas une revalorisation.,on attend toujours le choc d'attractivité qui permettra de résoudre une crise du recrutement désormais structurelle. Et ce n'est certainement pas le « Pacte » mis en œuvre à la rentrée, qui en sera la clé.

Le « Pacte » cette énième bonne idée, qui consiste en un contrat à signer pour chaque professeur désireux d'obtenir une rémunération supérieure, en contrepartie notamment d'heures de soutien au collège en classe de 6ème. Autrement dit, ce sont des heures supplémentaires que l'on vend sous le nom de revalorisation. Le gros problème du « Pacte », c'est son côté « pochette surprise ». Bien que le décret 2023-627 du 19 juillet 2023 officialise certains aspects, il reste néanmoins que chaque situation sera gérée au cas par cas, voire au jour le jour, et engagera les enseignants dans des missions dont toutes les modalités sont loin d'être claires. Le Snalc s'inquiète de l'objectif caché de cette intégration des professeurs des écoles dans les collèges, d'autant plus que le décret 2023-636 du 20 juillet, portant sur des modifications statutaires du corps de professeurs des écoles, précise que ces derniers pourront « contribuer aux enseignements dans les collèges ». C'est un nouveau pas vers l'unification des corps enseignants, une idée rejetée par le SNALC.

Le « Pacte » est finalement une façon houdinesque de faire croire à une revalorisation. Il va, également, être un moyen de masquer le problème du remplacement lié au manque de professeurs dans le second degré.

Dans le même temps, il va permettre de sauver le niveau des élèves du collège, grâce à l'intervention magique des professeurs des écoles en 6ème. Ces derniers réussiraient-ils à accomplir en 18 heures de soutien ce que l'école élémentaire n'a pas réussi à faire en 5 ans ?

De plus, ce Pacte va créer une surcharge de travail sur les épaules des professeurs contraints de se muer en véritables couteaux suisses afin de faire face à une avalanche de missions et d'attentes qui s'étendent, bien au delà de leur cœur de métier. Il s'agit là d'un enjeu de santé mentale, d'autant que le SNALC rappelle que la médecine du travail dans l'Education nationale est clairement insuffisante et défaillante. IL n'y a pas de visite médicale obligatoire régulière tout au long de la carrière notamment. On en est arrivé à une situation où l'on dispose de plus de vétérinaires dans le corps des armées (74) que de médecins du travail dans l'Education nationale(65 en 2021 dont 57 à temps complet pour 1,2 millions d'agents).

Enfin ce Pacte ne manquera pas de créer des tensions dans les écoles, étant donné que le directeur devra faire des choix parmi les volontaires et ne pourra pas satisfaire tout le monde. Certains directeurs devront très certainement s'appuyer sur les derniers décrets de la loi RILHAC concernant l'autorité fonctionnelle et les missions déléguées aux directeurs des écoles pour justifier leurs choix. Un premier pas vers la « secondarisation » du premier degré que le SNALC rejette.

Le Snalc a déjà annoncé les problèmes inhérents au Pacte, qui représentera un véritable casse-tête pour l'administration, les directeurs d'école et les adjoints. On n'améliorera pas l'attractivité de notre métier avec ce Pacte qui va venir complexifier encore davantage les conditions de travail des professeurs. L'année scolaire s'annonce tendue.

Le SNALC exercera une vigilance particulière sur le problème du harcèlement dont le ministre Gabriel Attal a annoncé qu'il en ferait une de ses priorités. Si le dispositif pHARe nous semble aller dans le bon sens, dans la mesure, où il permet le déplacement du harceleur, il existe encore des situations où c'est le harcelé qui est déplacé, parfois loin de son domicile. De plus, il nous semble, que la lutte contre le harcèlement ne se fera pas sans moyens humains suffisants notamment chez les personnels des services sociaux essentiels pour repérer les dysfonctionnements familiaux qui peuvent engendrer, dans certains cas, des pratiques de harcèlement.

Enfin,le SNALC, accueille favorablement l'engagement de fournir un document national écrit clair sur la question des vêtements à caractère religieux. La situation actuelle faisait reposer l'entière responsabilité des décisions sur les chefs d'établissement et les équipes, lesquels étaient en première ligne en cas de conflit. Mais si il nous apparaît primordial d'affirmer haut et fort le principe de laïcité, il ne doit pas être un prétexte pour diviser et détourner des questions embarrassantes : quelle inclusion sans moyens ? Comment enseigner à des classes surchargées et à triple voir quadruple niveaux ? Comment résoudre la crise du recrutement des enseignants ?

Sans un changement d'ampleur de trajectoire politique, la crise majeure que nous vivons ne fera que s'aggraver. Ce que le SNALC demande c'est ce que l'on cesse de mettre de l'argent dans des dispositifs coûteux et inutiles comme le Pacte et que l'on nous donne réellement les moyens d'améliorer le niveau des connaissances pour faire des citoyens doués d'intelligence et de la faculté de comprendre le monde qui les entoure.

Merci pour votre écoute.

